

## **VD\_GERICHTE ZQ17.009906 vom 7. August 2017**

VD Tribunal cantonal, 2017-08-07, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_ZQ17.009906](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZQ17.009906)

FR: VD\_GERICHTE ZQ17.009906 du 7 août 2017

IT: VD\_GERICHTE ZQ17.009906 del 7 agosto 2017

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

Eu égard spécifiquement au montant du gain assuré pris en compte par l'intimée, le calcul opéré par cette dernière ne prête pas flanc à la critique. Elle a en effet exclusivement pris en compte le salaire fixe servi au recourant entre avril 2015 et mars 2016. Quand bien même l'assuré a régulièrement perçu des montants au titre de parts de salaire variable entre avril 2014 et mars 2015, tel n'a plus été le cas dès avril 2015 (cf. fiche de salaire de mars 2015 où a été mentionné le total de 11'625 fr. en qualité de parts de salaire variable et certificat de salaire 2015). Dès lors, en application du principe de survenance cité supra sous consid. 5b, les parts de salaire variable versées antérieurement à avril 2015 ne sauraient être intégrées en vue de la fixation du gain assuré. En outre, dans les montants acquittés pendant la période de référence figure celui de 35'979 fr. 50 correspondant à l'indemnité versée au recourant en vertu de la convention de départ signée le 26 février 2016. Cette indemnité – certes soumise à cotisation sociale en vertu de l'art. 5 LAVS – n'a pas lieu d'être englobée dans le montant du gain assuré dans la mesure où il s'agit de facto d'un versement unique, effectué à titre exceptionnel. Elle ne revêt donc pas un caractère régulier ou usuel au sens de l'art. 23 al. 1 LACI (cf. également consid. 3c).

#### **E. 7**

Vu les considérants qui précèdent, le recours de l'assuré doit être rejeté et la décision sur opposition du 16 février 2017 confirmée. a) La procédure étant en principe gratuite, le présent arrêt est rendu sans frais (cf. art. 61 let. a LPGGA).

- 11 - b) Il n'est pas alloué de dépens, le recourant n'obtenant pas gain de cause (cf. art. 61 let. g LPGGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.